

**Législation de la sixième session du vingt et unième Parlement,  
du 28 février 1952 au 20 novembre 1952—fin**

Sujet, chapitre et date de la sanction	Synopsis
<b>Transports et communications</b>	
—fin	
36 4 juill.	<i>Loi de 1952 sur la révision du capital des chemins de fer nationaux du Canada</i> , revise la composition du capital de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada et pourvoit à certaines autres questions financières, y compris la réduction de la dette.
37 4 juill.	<i>Loi de 1952 sur le financement et la garantie des Chemins de fer nationaux du Canada</i> , autorise la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement en 1952, ainsi que la garantie de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie.
43 4 juill.	<i>Loi modifiant la Loi du traité des eaux limitrophes internationales</i> , augmente le traitement des membres de la section canadienne de la Commission conjointe internationale, applique la Loi des pensions du service civil aux employés, et décrète que tous les frais seront acquittés à même les deniers attribués par le Parlement.
<b>Travail—</b>	
51 4 juill.	<i>Loi modifiant la Loi de 1940 sur l'assurance-chômage</i> , au nombre des modifications qu'elle apporte, augmente les prestations d'assurance-chômage sans augmenter les contributions, et réduit la période d'attente de trois jours.
<b>Divers—</b>	
13 29 mai	<i>Loi modifiant la Loi du jour de Victoria</i> , décrète que la fête légale célébrée sous le nom de "fête de Victoria" sera observée chaque année le premier lundi qui précède le 25 mai.
31 18 juin	<i>Loi sur la Bibliothèque nationale</i> , pourvoit à l'établissement d'une bibliothèque nationale et à la nomination et à la rémunération d'un bibliothécaire national et d'un bibliothécaire national adjoint.
44 4 juill.	<i>Loi sur les risques de guerre en matière d'assurance maritime et aérienne</i> , autorise le ministre des Finances à conclure un contrat en vertu duquel il assure et réassure contre certains risques de perte ou de dommages, des navires, des aéronefs et des cargaisons, risques de guerre.
50 4 juill.	<i>Loi de 1952 sur le traité de paix avec le Japon</i> , pourvoit à l'exécution du traité de paix entre le Canada et le Japon.

**PARTIE V.—CHRONOLOGIE, 1867-1952**

Les événements chronologiques de 1497 à 1866 sont décrits aux pp. 48-51 de l'*Annuaire* de 1951. Les élections fédérales ou provinciales et les changements des législatures ou des ministères ne sont pas mentionnés dans la chronologie qui suit, parce que ces renseignements sont donnés au chapitre II, Constitution et gouvernement.

1867. 29 mars, la sanction royale est donnée à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. 1<sup>er</sup> juillet, l'Acte est mis en vigueur; union des provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, sous le nom de Dominion du Canada: le Haut et le Bas-Canada deviennent les provinces d'Ontario et de Québec; le vicomte Monk est le premier gouverneur général et sir John A. Macdonald, le premier ministre. 6 nov., le premier Parlement fédéral s'assemble.
1868. 31 juillet, la loi de la Terre de Rupert autorise l'acquisition des Territoires du Nord-Ouest par le Canada.
1869. Les premiers pourparlers en vue de l'union de Terre-Neuve au Canada échouent. 22 juin, loi pourvoyant au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. 19 nov., retour à la Couronne des droits territoriaux que possédait la C<sup>ie</sup> de la Baie d'Hudson sur le Nord-Ouest; rébellion de Rivière-Rouge sous Riel.
1870. 12 mai, loi constituant la province de Manitoba. 15 juillet, les Territoires du Nord-Ouest sont donnés au Canada et le Manitoba est admis dans la Confédération. 24 août, répression de la rébellion de Rivière-Rouge.
1871. 2 avril, premier recensement du Canada (population, 3,689,257); 14 avril, loi établissant un régime monétaire au Canada. 8 mai, signature du traité de Washington. 20 juillet, la Colombie-Britannique entre dans la Confédération. Le Canada s'engage à commencer la construction d'un chemin de fer transcontinental dans un délai de deux ans et à l'achever avant dix ans.